

Comité de suivi des fonds européens.

Depuis la dernière réunion plénière du Comité de pilotage, le 16 novembre dernier, alors que nous arrivons à la fin de l'élaboration des documents d'application des programmes FEDER, FSE et FEADER, je souhaiterais au nom du Conseil Général de la Dordogne apporter quelques remarques de forme et de fond.

Sur le fond, on est en droit de craindre, au vu des programmes actuels, la pénurie des fonds communautaires alloués aux zones rurales fragilisées, et en risque de décrochage, à la fois économique et technologique. On a l'impression – qui à mon sens est bien réelle – que les fonds communautaires vont servir à financer des politiques d'Etat, pour lesquels les financements sont trop limités. Je pense en particulier à la politique de la ville, et à la pénurie de crédits sur les dispositifs ANRU du plan Borloo, lesquels seront en partie trouvés dans le FEDER. Je pense également au financement des structures ANPE et AFPA par le Fonds Social Européen. Je pense aux pôles de compétitivité, qui seront refinancés par le FEDER. Finalement, on peut se demander où se situe l'effet de levier des fonds européens.

Autre remarque de fond : vous êtes en train de programmer la disparition progressive des financements européens sur l'économie rurale. J'entends bien que le FEADER viendra soutenir les agriculteurs, avant qu'on entere la PAC en 2012, mais le volet développement rural est réduit à sa portion congrue.

Plus concrètement, et sur le fond, je formulerai des remarques sur chaque programme communautaire :

1 – Concernant le FEADER.

Nous avons pris connaissance de la réponse officielle du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche au Président de l'ARF, Monsieur Rousset ici présent, concernant la possibilité pour les collectivités territoriales de devenir service instructeur pour les mesures où il n'y a pas de contrepartie Etat.

Le département de la Dordogne vous a fait parvenir un courrier, Monsieur le Préfet, vous indiquant qu'il souhaite se positionner **comme service instructeur**, sur les mesures de l'axe 3 et de l'axe 4, dédiés au développement rural, et à la démarche Leader. Nous avons une véritable légitimité à le faire, non seulement parce que nous mobilisons des contreparties financières importantes dans ces domaines plus que la Région et quasiment autant que l'Etat, mais aussi parce que nous sommes au plus près du territoire et que nous sommes les plus à même de connaître les enjeux économiques et sociaux de nos territoires.

En ce qui concerne le **contenu des mesures**, les services feront parvenir les remarques précises concernant la prise en compte des besoins de nos territoires. Je pense notamment au maintien des voies vertes et des vélos routes dans les zones rurales : celles-ci ne doivent pas uniquement être financées par les fonds européens dans les zones littorales, d'autant qu'un important volet territorial dédié au littoral est présent dans le FEDER !

Par ailleurs, concernant les seuils d'intervention dans les IAA, ceux retenus par la Région sont trop élevés, et ne permettront de financer que les investissements des plus grosses entreprises, au détriment des PME/PMI situées dans les territoires ruraux. Nous sollicitons l'abaissement des seuils afin de rendre éligible les investissements des entreprises situées sur nos territoires.

2 – Concernant le FEDER ;

Depuis le dernier comité de pilotage, en novembre dernier, il semble que la principale demande concernant l'inscription des territoires ruraux fragiles dans le volet territorial du programme ait été prise en considération, mais avec de telles contraintes qu'il sera difficile de dynamiser ces territoires.

En effet, le volet dédié aux territoires en mutation ne concernera que les bassins d'emplois connaissant des restructurations. Or en Dordogne, et c'est également le cas dans d'autres départements ruraux, les grandes transformations économiques ont eu lieu. L'important pour ces territoires aujourd'hui, est de maintenir les activités industrielles et de service, d'apporter une aide aux zones d'activités économiques, d'accueillir les nouveaux arrivants. Or ce n'est pas le volet territorial du CPER qui y pourvoira, ni l'axe 3 du FEADER. Nous demandons donc que cette mesure soit revue, et qu'il soit fait mention, comme le suggérait Monsieur le Préfet, lors du Comité de pilotage du 16 novembre, des zones fragiles des milieux ruraux. Nous souhaitons en effet que ces programmes octroient une place plus grande à la cohésion, tant territoriale que sociale.

Il s'agit également, pour ces territoires, d'anticiper les mutations, par des actions de soutien aux projets dynamiques, tels que les Pôles d'excellence ruraux, ou les zones d'activités économiques. Nous avons compris que celles-ci n'étaient pas intégrées dans ce volet, trop peu doté : nous exigeons que certains critères d'intervention puissent être définis, afin de rendre ces ZAE éligibles au FEDER.

Concernant le volet urbain, nous souhaitons formuler plusieurs remarques. Tout d'abord sur la forme : il semble difficile de lancer un tel appel à projets, alors même que le PO n'est pas validé par la Commission Européenne. De plus, l'enveloppe allouée à ces territoires va au-delà de ce qui est programmé dans la maquette, et l'appel à projets qui sera lancé dans deux jours (21 mars) viendra préempter 13 M€ sur les autres volets du FEDER. Sur la forme, le fait qu'un organisme ait été désigné d'office (PQA : Pays et Quartiers d'Aquitaine), à la fois en tant qu'accompagnateur aux porteurs de projet, mais aussi en tant que participant à l'instruction des dossiers. Il y a donc, vous nous l'accorderez, une confusion des rôles peu admissible.

Nous regrettons vivement que les Départements, pourtant directement impliqués dans ce dossier de par leurs compétences dans le domaine de la cohésion et l'inclusion sociale, n'aient pas été associés dans la définition du cahier des charges, et donc dans les orientations stratégiques de cet appel à projets.

Si toutefois cet appel à projets devait être lancé, nous veillerons à ce qu'il soit mené dans les règles de l'art, et que toutes les villes ayant signé des CUCS puissent obtenir des financements FEDER, et que ceux-ci n'aillent pas uniquement sur les villes situées en priorité 1 du dispositif ANRU, à savoir la CUB et l'agglomération de Pau pour ne pas les citer.

Concernant le volet recherche (axe 1.1.), il convient d'élargir le champ des activités de recherche prises en compte afin de l'ouvrir à toute activité de recherche, dès lors qu'elle a des retombées pour les entreprises locales en Aquitaine. Dans cette optique, les activités des Laboratoires Départementaux d'Analyse et de Recherche devront être soutenues par le FEDER.

(Exemples : la thèse réalisée au LDAR sur le caviar permettra à une entreprise d'Aquitaine d'améliorer la qualité de sa production, celle sur la tuberculose permet de requalifier plus rapidement les éleveurs et de redonner plus rapidement un statut sanitaire favorable au Département avec un impact économique très important sur la filière bovine. Les techniques qui sont en cours de validation pourront ensuite être utilisées au niveau régional (la Dordogne n'est pas le seul département touché) et national.)

Enfin, sur le circuit d'instruction des dossiers, nous réitérons la demande que nous vous avons adressé début février, Monsieur le Préfet, concernant le maintien d'un échelon départemental, en amont des réunions techniques. Pourquoi en effet ne pas maintenir un échelon intermédiaire (de niveau départemental) tel qu'il existait sur l'ancienne génération des programmes opérationnels ? Comment se fait-il qu'il soit maintenu dans certaines régions de France et exclu d'Aquitaine ? Faut-il rappeler que les Départements ont très largement contribué au financement de l'ancienne génération des programmes, notamment sur les axes 1,2 et 3, et qu'à ce titre, ils méritent, me semble-t-il, un peu plus de considérations. C'est donc pour pallier l'absence de visibilité globale sur l'ensemble des projets soumis à la décision du Comité Régional de Programmation, que nous proposons le maintien d'un échelon intermédiaire, de niveau départemental, doté d'attribution de coordination permettant d'évoquer l'intégralité des dossiers à une échelle territoriale intégrée.

Pour conclure, nous vous réexprimons, Monsieur le Préfet, les craintes très fortes des territoires ruraux concernant la forte diminution des crédits, et l'absence d'un volet territorial fort au sein du CPER. On nous dit que ce volet serait en cours de négociation, mais en l'absence de crédits Etat supplémentaires, nous nous permettons d'émettre de fortes réserves sur cette possibilité. Je rappelle que dans d'autres régions, le CPER est doté d'un fort volet territorial et ce malgré l'absence de crédits Etat Si le décrochage existe aujourd'hui, il ne sera plus patent après cette nouvelle génération de programme.